



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2025-286

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2025

Sommaire

ARS OCCITANIE / DIRECTION

R76-2025-08-27-00005 - Arrêté ARS réquisition pharmacie du 31 (6 pages)	Page 3
R76-2025-08-27-00015 - Arrêté ARS réquisition pharmacie du 66 (10 pages)	Page 10
R76-2025-08-27-00011 - Arrêté ARS réquisition pharmacie du 82 (5 pages)	Page 21

DDT48 /

R76-2025-04-17-00014 - demandeAPE4825038_GAEC_BOIRAL (1 page)	Page 27
---	---------

DDT48 / Economie agricole

R76-2025-03-14-00010 - demandeAPE4825025_GAEC_DE_LA_SOGNE (2 pages)	Page 29
R76-2025-03-13-00267 - demandeAPE4825028_GAEC_DE_COSTE_FARON (2 pages)	Page 32
R76-2025-03-14-00009 - demandeAPE4825030_ROUJON_MATHIEU (2 pages)	Page 35
R76-2025-03-20-00014 - demandeAPE4825031_SCEA_PLLC (1 page)	Page 38
R76-2025-03-20-00015 - demandeAPE4825033_PONGY_THIERRY (2 pages)	Page 40
R76-2025-03-31-00029 - demandeAPE4825034_GAEC_DU_LEVANT (1 page)	Page 43
R76-2025-03-21-00014 - demandeAPE4825035_GAEC_ELEVAGE_PAGES (2 pages)	Page 45
R76-2025-04-03-00246 - demandeAPE4825037_FERRIER_LIONEL (2 pages)	Page 48
R76-2025-04-15-00020 - demandeAPE4825040_GAEC_DES_MYRTILLES (1 page)	Page 51
R76-2025-03-27-00025 - demandeAPE_4825017_MASSON_FRANCK (1 page)	Page 53

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-27-00005

Arrêté ARS réquisition pharmacie du 31

Arrêté ARS-OC n° 2025- 5200 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie de Haute-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu les tableaux de garde réceptionnés le 27 août 2025, et pré-établis du 1^{er} septembre 2025 au 11 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 1^{er} septembre 2025 au dimanche 14 septembre 2025 est organisé pour la Haute-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 27/08/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAND

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/09/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
01/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
01/09/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
01/09/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
01/09/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
01/09/2025	GAY-TERRANCLE	17 rue de la République	31340	VILLEMUR SUR TARN	19:30 à 09:00
02/09/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
02/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
02/09/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
02/09/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
02/09/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
02/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
03/09/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
03/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
03/09/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
03/09/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
03/09/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
03/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
04/09/2025	DE LA PLACE	41 boulevard de Gaulle	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
04/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
04/09/2025	DES THERMES	5 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
04/09/2025	DU FOUSSERET	PLACE DE LA HALLE	31430	LE FOUSSERET	19:30 à 09:00
04/09/2025	DU MONT ROYAL	7 avenue de Saint Gaudens	31210	MONTREJEAU	19:00 à 09:00
04/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
05/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
05/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
05/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
05/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
05/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
05/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
05/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
05/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
06/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
06/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
06/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
06/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
06/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
06/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
06/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
06/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
07/09/2025	BONNAN	67 boulevard de l'Embouchure	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30

07/09/2025	CLÉMENT ADER	2 rue Frédéric Petit	31600	MURET	09:00 à 19:30
07/09/2025	DARLES	6 route de Grenade	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE BELLEFONTAINE	64 allées de Bellefontaine	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE LA GARE	60 rue Bayard	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	09:00 à 19:00
07/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
07/09/2025	DE LA GRAVETTE	14 place de la République	31150	GAGNAC SUR GARONNE	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
07/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	09:00 à 19:00
07/09/2025	DE LA MEDITERRANEE	49 bis boulevard de la Méditerranée	31270	FROUZINS	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
07/09/2025	DE LAGARDELLE SUR LEZE	18 rue de l'Oratoire	31870	LAGARDELLE SUR LEZE	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE MERVILLE	15 rue du 18 mai 1945	31330	MERVILLE	09:00 à 19:30
07/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
07/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
07/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
07/09/2025	DES CÈDRES	1 chemin Rouquet	31180	CASTELMAUROU	09:00 à 19:30
07/09/2025	DES RAMASSIERS	20 esplanade des Ramassiers	31770	COLOMIERS	09:00 à 19:30
07/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	09:00 à 19:30
07/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
07/09/2025	DO	35 RUE MARCEL PAUL	31830	PLAISANCE DU TOUCH	09:00 à 19:30
07/09/2025	ESQUIROL	28 rue de Metz	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
07/09/2025	LAFAYETTE-TOLOSANE	20 AVENUE TOLOSANE	31520	RAMONVILLE ST AGNE	09:00 à 19:30
07/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	09:00 à 19:30
07/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
07/09/2025	O CENTRE	56 AVENUE DE GAMEVILLE	31650	ST ORENS DE GAMEVILLE	09:00 à 19:30
07/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	09:00 à 19:30
07/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
07/09/2025	SORBETTE	135 Grande rue Saint Michel	31400	TOULOUSE	09:00 à 19:30
08/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
08/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
08/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
08/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
08/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
08/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
08/09/2025	LE POINT DU JOUR	Zone Al Cros	31660	BUZET SUR TARN	19:30 à 09:00
08/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
09/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
09/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
09/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
09/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
09/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



09/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
09/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
09/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
10/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
10/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
10/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
10/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
10/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
10/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
10/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
10/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
11/09/2025	DE LA GARONNE	1 avenue de Polignan	31210	GOURDAN POLIGNAN	19:00 à 09:00
11/09/2025	DE LA HALLE	2 avenue de Castres	31250	REVEL	19:00 à 09:00
11/09/2025	DE LA PRADE	Grand Rue	31410	LONGAGES	19:30 à 09:00
11/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
11/09/2025	DES ALLÉES	27 allées d'Etigny	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
11/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
11/09/2025	DES TROIS TOURS	RUE DU BARRY	31420	AURIGNAC	19:30 à 09:00
11/09/2025	PRINCIPALE	Grand Rue	31160	ASPET	19:30 à 09:00
12/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
12/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
12/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
12/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
13/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
13/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
13/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
13/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
14/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	09:00 à 19:30
14/09/2025	CROCHERIE	9 rue Jean Jaurès	31390	CARBONNE	19:30 à 09:00
14/09/2025	DE LA BASTIDE	Centre Labastide	31490	LEGUEVIN	09:00 à 19:30
14/09/2025	DE LA MAIRIE	17 grand place du Général de Gaulle	31780	CASTELGINEST	09:00 à 19:30
14/09/2025	DE NUIT	76 allées Jean Jaurès	31000	TOULOUSE	20:00 à 08:00
14/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	09:00 à 19:30
14/09/2025	DES ARTS	64 esplanade Bellecourt	31660	BESSIERES	19:30 à 09:00
14/09/2025	DES GRANDS BOULEVARDS	30 rue Maurice Fonvieille	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
14/09/2025	DES MURIERS	5 avenue Sainte Germaine	31880	LA SALVETAT ST GILLES	09:00 à 19:30
14/09/2025	DHERS BOYER	42 rue de la République - Boite Postale N° 1	31560	NAILLOUX	09:00 à 19:30
14/09/2025	DU COLLEGE	5 PLACE CLEMENCE ISAURE	31320	CASTANET TOLOSAN	09:00 à 19:30
14/09/2025	DU LOT	44 rue du Lot	31100	TOULOUSE	09:00 à 19:30
14/09/2025	DU MIDI	24 AVENUE DE TOULOUSE	31130	BALMA	09:00 à 19:30
14/09/2025	DU PASTEL	Centre Commercial du Barry	31450	AYGUESVIVES	09:00 à 19:30
14/09/2025	DU RITOURET	1 AVENUE DES PINS	31700	BLAGNAC	09:00 à 19:30
14/09/2025	GRAND SELVE	52 RUE DE LA REPUBLIQUE	31330	GRENADE	09:00 à 19:30
14/09/2025	NOTRE DAME	14 boulevard de Lamasquère	31600	MURET	09:00 à 19:30

Agence Régionale de Santé Occitanie
25-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Bacquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



14/09/2025	OCCITANE	99 AVENUE DES PYRENEES	31830	PLAISANCE DU TOUCH	09:00 à 19:30
14/09/2025	PAILLASSE-CARRIER	73 avenue Jean Rieux	31500	TOULOUSE	09:00 à 19:30
14/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	09:00 à 19:30
14/09/2025	PEGOT	3 avenue François Mitterrand	31800	ST GAUDENS	19:30 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DU CECIRE	18 rue Clément Ader	31110	BAGNERES DE LUCHON	19:00 à 09:00
14/09/2025	ROUAIX	7 place Rouaix	31000	TOULOUSE	09:00 à 19:30
14/09/2025	TRENTIN	10 boulevard Silvio Trentin	31200	TOULOUSE	09:00 à 19:30
PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX					
Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
08/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
09/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
10/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
11/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
12/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
13/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
14/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	19:30 à 08:30
14/09/2025	DE L'ISLE EN DODON	24 PLACE DU BOURGUET	31230	L ISLE EN DODON	08:30 à 19:30

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-27-00015

Arrêté ARS réquisition pharmacie du 66

**Arrêté ARS-OC n° 5206 fixant le service de garde et le service d'urgence
des officines de pharmacie des PYRENEES ORIENTALES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu** la décision ARS n° 2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu** l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie déposé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** le tableau de garde réceptionné le 26 août 2025 et préétabli du lundi 1^{er} septembre au lundi 15 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 1^{er} septembre au lundi 15 septembre 2025 est organisé pour les PYRENEES ORIENTALES selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour les PYRENEES ORIENTALES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 27/08/2025

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
le Directeur du Premier Recours

Pascal DURAND

TABLEAU DE GARDE

01/09/2025	PHARMACIE DU MONDONY	12 AVENUE DU VALLESPIR	66110	AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE LA CANETOISE	50 RUE JOSEPH LAFON	66140	CANET EN ROUSSILLON	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT				
01/09/2025	CROUE	1 RUE ST FERREOL	66400	CERET	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE DES ORGUES	11 PLACE DE LA REPUBLIQUE	66130	ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460	MAURY	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE DE MONT LOUIS	RUE DU LIEUTENANT PRUNETTA	66210	MONT LOUIS	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE GALAN	37 AVENUE JOLIOT CURIE	66690	PALAU DEL VIDRE	19:30 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE DES HOPITAUX	427 AVENUE DU LANGUEDOC	66000	PERPIGNAN	19:00 à 08:00
01/09/2025	PHARMACIE POLLESTRES	AVENUE PABLO CASALS	66450	POLLESTRES	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE BURCET	8 place du foiral	66230	PRATS DE MOLLO LA PRESTE	19:00 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE DES OLIVIERS	CENTRE COMMERCIAL LE CANIGOU	66240	ST ESTEVE	19:30 à 09:00
01/09/2025	PHARMACIE HOF GALLAY				
02/09/2025	PHARMACIE DU MONDONY	RUE PABLO PICASSO	66410	SALANQU	20:00 à 08:00
02/09/2025	PHARMACIE LA CANETOISE	12 AVENUE DU VALLESPIR	66110	AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT	50 RUE JOSEPH LAFON	66140	CANET EN ROUSSILLON	19:00 à 09:00
02/09/2025	CROUE	1 RUE ST FERREOL	66400	CERET	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE DES ORGUES	11 PLACE DE LA REPUBLIQUE	66130	ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460	MAURY	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE DE MONT LOUIS	RUE DU LIEUTENANT PRUNETTA	66210	MONT LOUIS	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE GALAN	37 AVENUE JOLIOT CURIE	66690	PALAU DEL VIDRE	19:30 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE DE LA FAUCEILLE	955 CHEMIN DE LA FAUCEILLE	66000	PERPIGNAN	19:00 à 08:00
02/09/2025	PHARMACIE POLLESTRES	AVENUE PABLO CASALS	66450	POLLESTRES	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE BURCET	8 place du foiral	66230	PRATS DE MOLLO LA PRESTE	19:00 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE DES OLIVIERS	CENTRE COMMERCIAL LE CANIGOU	66240	ST ESTEVE	19:30 à 09:00
02/09/2025	PHARMACIE HOF GALLAY				
03/09/2025	PHARMACIE DU MONDONY	RUE PABLO PICASSO	66410	SALANQU	20:00 à 08:00
		12 AVENUE DU VALLESPIR	66110	AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00

03/09/2025	PHARMACIE LA CANETOISE PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT	50 RUE JOSEPH LAFON	66140 CANET EN ROUSSILLON	19:00 à 09:00
03/09/2025	CROUE	1 RUE ST FERREOL	66400 CERET	19:00 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE DES ORGUES	11 PLACE DE LA REPUBLIQUE	66130 ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	19:00 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE DE MONT LOUIS	RUE DU LIEUTENANT PRUNETTA	66210 MONT LOUIS	19:00 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE GALAN	37 AVENUE JOLIOT CURIE	66690 PALAU DEL VIDRE	19:30 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE BOLDIN	123 AVENUE MARECHAL JOFFRE	66000 PERPIGNAN	19:00 à 08:00
03/09/2025	PHARMACIE POLLESTRES	AVENUE PABLO CASALS	66450 POLLESTRES	19:00 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE BURCET	8 place du foiral	66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE	19:00 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE DES OLIVIER	CENTRE COMMERCIAL LE CANIGOU	66240 ST ESTEVE	19:30 à 09:00
03/09/2025	PHARMACIE HOF GALLAY	RUE PABLO PICASSO	VILLELONGUE DE LA	
04/09/2025	PHARMACIE DU MONDONY	12 AVENUE DU VALLESPIR	66410 SALANQU	20:00 à 08:00
04/09/2025	PHARMACIE LA CANETOISE	50 RUE JOSEPH LAFON	66110 AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE ST FERREOL BAILLAT		66140 CANET EN ROUSSILLON	19:00 à 09:00
04/09/2025	CROUE	1 RUE ST FERREOL	66400 CERET	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE DES ORGUES	11 PLACE DE LA REPUBLIQUE	66130 ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE DE MONT LOUIS	RUE DU LIEUTENANT PRUNETTA	66210 MONT LOUIS	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE GALAN	37 AVENUE JOLIOT CURIE	66690 PALAU DEL VIDRE	19:30 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE	2 AV, PIERRE CAMBRES ROND POINT CROIX ROUGE DIR AR	66000 PERPIGNAN	19:00 à 08:00
04/09/2025	PHARMACIE BURCET	8 place du foiral	66230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE DES OLIVIER	CENTRE COMMERCIAL LE CANIGOU	66240 ST ESTEVE	19:30 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE DU CENTRE	22 BOULEVARD LEON JEAN GREGORY	66300 THUIR	19:00 à 09:00
04/09/2025	PHARMACIE HOF GALLAY	RUE PABLO PICASSO	66410 VILLELONGUE DE LA SALANQU	20:00 à 08:00
05/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66210 LES ANGLÉS	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66150 ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE SCHLOUCH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66670 BAGES	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE BOSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66430 BOMPAS	20:00 à 08:00

05/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66740 LAROQUE DES ALBERES	19:30 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE DES HOPITAUX	427 AVENUE DU LANGUEDOC	66000 PERPIGNAN	19:00 à 08:00
05/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66500 PRADES	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400 REYNES	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750 ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
05/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270 LE SOLER	19:30 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66210 LES ANGLÉS	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66150 ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE SCHLOUGH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66670 BAGES	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE BOSSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66430 BOMPAS	20:00 à 08:00
06/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66740 LAROQUE DES ALBERES	19:30 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE BOSSSET	4 RUE DU STADE	66460 MAURY	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE BOUQUIE MESTRES	5 RUE NATURE	66000 PERPIGNAN	19:00 à 08:00
06/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66500 PRADES	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400 REYNES	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750 ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
06/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270 LE SOLER	19:30 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66210 LES ANGLÉS	09:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66210 LES ANGLÉS	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66150 ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE SCHLOUGH CASAMITJANA	6 boulevard de las Indis	66150 ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE SCHLOUGH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66670 BAGES	09:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE BOSSSET	7 AVENUE JEAN JAURES	66670 BAGES	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE BOSSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66430 BOMPAS	08:00 à 20:00
07/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66740 LAROQUE DES ALBERES	20:00 à 08:00
07/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66740 LAROQUE DES ALBERES	09:00 à 19:30
07/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	19:30 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	09:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE DE MAURY	56 AVENUE JEAN JAURES	66460 MAURY	19:00 à 09:00

07/09/2025	PHARMACIE DE LAS COBAS	47 AVENUE DU GENERAL GILLES	66000	PERPIGNAN	19:00 à 08:00
07/09/2025	PHARMACIE DE LA FAUCEILLE	955 CHEMIN DE LA FAUCEILLE	66000	PERPIGNAN	08:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66500	PRADES	09:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66500	PRADES	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400	REYNES	09:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400	REYNES	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750	ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750	ST CYPRIEN	09:00 à 19:00
07/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270	LE SOLER	19:30 à 09:00
07/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270	LE SOLER	09:00 à 19:00
08/09/2025	PHARMACIE MARTY	20 AVENUE PAUL GAUGUIN	66100	PERPIGNAN	08:00 à 19:00
08/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66210	LES ANGLEES	19:00 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE SCHLOUCH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66150	ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE BOSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66670	BAGES	19:00 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66430	BOMPAS	20:00 à 08:00
08/09/2025	PHARMACIE BROCCATO	2000 AV D'ESPAGNE	66740	LAROQUE DES ALBERES	19:30 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66000	PERPIGNAN	19:00 à 08:00
08/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66500	PRADES	19:00 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66400	REYNES	19:00 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66750	ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
08/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66270	LE SOLER	19:30 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66720	TAUTAVEL	19:00 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66210	LES ANGLEES	19:00 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE SCHLOUCH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66150	ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE BOSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66670	BAGES	19:00 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66430	BOMPAS	20:00 à 08:00
09/09/2025	PHARMACIE SAINT JACQUES	10 BOULEVARD ANATOLE FRANCE	66740	LAROQUE DES ALBERES	19:30 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66000	PERPIGNAN	19:00 à 08:00
09/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66500	PRADES	19:00 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400	REYNES	19:00 à 09:00

09/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750	ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270	LE SOLER	19:30 à 09:00
09/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720	TAUTAVEL	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66210	LES ANGLES	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66150	ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE SCHLOUCH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66670	BAGES	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE BOSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66430	BOMPAS	20:00 à 08:00
10/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66740	LAROQUE DES ALBERES	19:30 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE L'APOTHEQUE DE LA GARE	34 Bis Avenue du Général De Gaulle	66000	PERPIGNAN	19:00 à 08:00
10/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66500	PRADES	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400	REYNES	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750	ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270	LE SOLER	19:00 à 09:00
10/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720	TAUTAVEL	19:30 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE MARTY	résidence plein soleil	66210	LES ANGLES	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE LACASSAGNE SNC	6 boulevard de las Indis	66150	ARLES SUR TECH	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE SCHLOUCH CASAMITJANA	7 AVENUE JEAN JAURES	66670	BAGES	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE BOSSET	85-89 AVENUE DU HAUT VERNET	66430	BOMPAS	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE DE LAROQUE	4 RUE DU STADE	66740	LAROQUE DES ALBERES	20:00 à 08:00
11/09/2025	PHARMACIE LAMANDE	2 AVENUE DES BALEARES	66000	PERPIGNAN	19:30 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE PRINCIPALE	19 RUE JEAN JAURES	66500	PRADES	19:00 à 08:00
11/09/2025	PHARMACIE DE REYNES	LES ECHOPPES DU PONT ,PONT DE REYNES	66400	REYNES	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE DU VILLAGE	52 AVENUE DU ROUSSILLON	66750	ST CYPRIEN	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE MAYDAT	21-25 AVENUE JEAN JAURES	66270	LE SOLER	19:00 à 09:00
11/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720	TAUTAVEL	19:30 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE DU TECH	36 BD DE LA PETITE PROVENCE	66110	AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE BARTHES	50 AVENUE GENERAL DE GAULLE	66160	LE BOULOU	19:00 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE VITOU	7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	66190	COLLIOURE	19:30 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE DU CENTRE	65 AVENUE PASTEUR	66130	ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE DE LATOUR BAS ELNE	242 avenue d'Elne	66200	LATOUR BAS ELNE	19:00 à 09:00

12/09/2025	PHARMACIE BAÛQUE	2 RUE ST ROCH	66340 OSSEJA	19:00 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE FOCH	20 RUE DU MARECHAL FOCH	66000 PERPIGNAN	19:00 à 08:00
12/09/2025	PHARMACIE DU PARC	2 RUE ST ANNE	66380 PIA	20:00 à 08:00
12/09/2025	PHARMACIE DEL MONESTIR	16 AVENUE GILBERT BRUTUS	66240 ST ESTEVE	19:30 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE	2 PLACE PASTEUR	66260 ST LAURENT DE CERDANS	19:00 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720 TAUTAVEL	19:00 à 09:00
12/09/2025	PHARMACIE MC PHARMA	AVENUE DE LA PADROUZE CENTRE COMMERCIAL SUPER U	66300 THUIR	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DU TECH	36 BD DE LA PETITE PROVENCE	66110 AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE BARTHES	50 AVENUE GENERAL DE GAULLE	66160 LE BOULOU	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE VITOU	7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	66190 COLLIOURE	19:30 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DU CENTRE	65 AVENUE PASTEUR	66130 ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DE LATOUR BAS ELINE	242 avenue d'Elne	66200 LATOUR BAS ELINE	09:00 à 19:00
13/09/2025	PHARMACIE BAÛQUE	2 RUE ST ROCH	66340 LATOUR BAS ELINE	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DU PARC	2 RUE ST ANNE	66380 PIA	20:00 à 08:00
13/09/2025	PHARMACIE DEL MONESTIR	16 AVENUE GILBERT BRUTUS	66240 ST ESTEVE	19:30 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE	2 PLACE PASTEUR	66260 ST LAURENT DE CERDANS	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720 TAUTAVEL	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE MC PHARMA	AVENUE DE LA PADROUZE CENTRE COMMERCIAL SUPER U	66300 THUIR	19:00 à 09:00
13/09/2025	PHARMACIE DU BAS VERNET	122 AVENUE TORCATIS	66100 PERPIGNAN	19:00 à 08:00
14/09/2025	PHARMACIE DU TECH	36 BD DE LA PETITE PROVENCE	66110 AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE DU TECH	36 BD DE LA PETITE PROVENCE	66110 AMELIE LES BAINS PALALDA	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE BARTHES	50 AVENUE GENERAL DE GAULLE	66160 LE BOULOU	19:00 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE BARTHES	50 AVENUE GENERAL DE GAULLE	66160 LE BOULOU	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE VITOU	7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	66190 COLLIOURE	09:00 à 19:30
14/09/2025	PHARMACIE VITOU	7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	66190 COLLIOURE	19:30 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE DU CENTRE	65 AVENUE PASTEUR	66130 ILLE SUR TET	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DU CENTRE	65 AVENUE PASTEUR	66130 ILLE SUR TET	19:00 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE DE LATOUR BAS ELINE	242 avenue d'Elne	66200 LATOUR BAS ELINE	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DE LATOUR BAS ELINE	242 avenue d'Elne	66200 LATOUR BAS ELINE	19:00 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE BAÛQUE	2 RUE ST ROCH	66340 OSSEJA	19:00 à 09:00

14/09/2025	PHARMACIE BAQUE	2 RUE ST ROCH	66340 OSSEJA	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DES HOPITAUX	427 AVENUE DU LANGUEDOC	66000 PERRIGNAN	08:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE LAMANDE	2 AVENUE DES BALEARES	66000 PERRIGNAN	19:00 à 08:00
14/09/2025	PHARMACIE BROCCATO	2000 AV D'ESPAGNE	66000 PERRIGNAN	08:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DU PARC	2 RUE ST ANNE	66380 PIA	08:00 à 20:00
14/09/2025	PHARMACIE DU PARC	2 RUE ST ANNE	66380 PIA	20:00 à 08:00
14/09/2025	PHARMACIE DEL MONESTIR	16 AVENUE GILBERT BRUTUS	66240 ST ESTEVE	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DEL MONESTIR	16 AVENUE GILBERT BRUTUS	66240 ST ESTEVE	19:30 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE	2 PLACE PASTEUR	66260 ST LAURENT DE CERDANS	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE	2 PLACE PASTEUR	66260 ST LAURENT DE CERDANS	19:00 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720 TAUTAVEL	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE DU VERDOUBLE	4 PLACE LOUIS BLANC	66720 TAUTAVEL	19:00 à 09:00
14/09/2025	PHARMACIE MC PHARMA	AVENUE DE LA PADROUZE CENTRE COMMERCIAL SUPER U	66300 THUIR	09:00 à 19:00
14/09/2025	PHARMACIE MC PHARMA	AVENUE DE LA PADROUZE CENTRE COMMERCIAL SUPER U	66300 THUIR	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DU TECH	36 BD DE LA PETITE PROVENCE	66110 AMELIE LES BAINS PALALDA	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE BARTHES	50 AVENUE GENERAL DE GAULLE	66160 LE BOULOU	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE VITOU	7 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	66190 COLLIOURE	19:30 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DU CENTRE	65 AVENUE PASTEUR	66130 ILLE SURTET	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DE LATOUR BAS ELNE	242 avenue d'Elne	66200 LATOUR BAS ELNE	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE BAQUE	2 RUE ST ROCH	66340 OSSEJA	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DE LA PATTE D'OIE	309 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	66000 PERRIGNAN	19:00 à 08:00
15/09/2025	PHARMACIE DU PARC	2 RUE ST ANNE	66380 PIA	20:00 à 08:00
15/09/2025	PHARMACIE DEL MONESTIR	16 AVENUE GILBERT BRUTUS	66240 ST ESTEVE	19:30 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE DE LA VALLEE VERTE	2 PLACE PASTEUR	66260 ST LAURENT DE CERDANS	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE CENTRALE	38 AVENUE GENERAL DE GAULLE	66220 ST PAUL DE FENOUILLET	19:00 à 09:00
15/09/2025	PHARMACIE MC PHARMA	AVENUE DE LA PADROUZE CENTRE COMMERCIAL SUPER U	66300 THUIR	19:00 à 09:00

ARS OCCITANIE

R76-2025-08-27-00011

Arrêté ARS réquisition pharmacie du 82

Arrêté ARS-OC n°2025- 5208 fixant le service de garde et le service d'urgence des officines de pharmacie du Tarn-et-Garonne

Le Directeur Général de l'Agence Régionale Occitanie,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L5125-17 et R4235-49 ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur JAFFRE Didier en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie à compter du 20 avril 2022 ;
- Vu la décision n°2025-2854 en date du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie prise dans sa version actualisée ;
- Vu l'appel à la cessation du service de garde et d'urgence assuré par les officines de pharmacie lancé par les organisations professionnelles représentatives, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France et l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine, à compter du 1^{er} juillet 2025 et pour une durée indéterminée ;
- Vu** les tableaux de garde réceptionnés le 27 août 2025, et pré-établis du 1^{er} septembre 2025 au 14 septembre 2025 par les syndicats de pharmaciens (Fédération de Syndicats pharmaceutiques de France et Union syndicats de pharmaciens d'officine) en charge localement de l'organisation ;

CONSIDERANT que, selon les dispositions du code de la santé publique susvisées, un service de garde doit être organisé pour répondre aux besoins du public en dehors des jours d'ouverture généralement pratiqués par les officines dans une zone déterminée et qu'un service d'urgence doit être organisé pour répondre aux demandes urgentes en dehors des heures d'ouverture généralement pratiquées par ces officines ;

CONSIDERANT que toutes les officines de la zone, à l'exception de celles mentionnées à l'article L5125-10 du code de la santé publique, sont tenues de participer à ces services ;

CONSIDERANT que le refus de certains pharmaciens de participer au tableau de garde perturbe le service de garde et le service d'urgence initialement organisés ;

CONSIDERANT que, dès lors, l'approvisionnement en médicaments de la population est menacé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tour de garde et d'urgence des pharmacies pour la période du lundi 1^{er} septembre 2025 au dimanche 14 septembre 2025 est organisé pour le Tarn-et-Garonne selon le tableau joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le directeur départemental de l'ARS Occitanie pour le Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

ARTICLE 3 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Montpellier, le 27/08/2025

Pour le Directeur Général et par délégation,
le Directeur du Premier Recours



Pascal DURAID

TABLEAUX DE GARDE

Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
01/09/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
01/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
01/09/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
01/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
01/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
01/09/2025	DU ROND	3 place de la Libération	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
01/09/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
02/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59
02/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
02/09/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
02/09/2025	LA GARENNE	404 avenue Quercy	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
02/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
02/09/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
02/09/2025	VERTE DE L'HIPPODROME	955 chemin de Saint Pierre	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
03/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
03/09/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
03/09/2025	DU QUERCY	57 rue du Faubourg Sainte-Blanche	82200	MOISSAC	19:00 à 08:59
03/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
03/09/2025	LAUGERO	50 route Départementale 813	82700	FINHAN	19:30 à 08:59
03/09/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
03/09/2025	VILLEBOURBON	97 avenue Marceau Hamecher	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
04/09/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
04/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
04/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
04/09/2025	DU 11EME	70 avenue du 11ème R l	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
04/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
04/09/2025	RIGAUD	75 rue des Marchats	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
04/09/2025	RIVIERE	9 rue de la République	82340	DUNES	19:00 à 08:59
04/09/2025	THEOPOLITAINE	Le Bourg	82290	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	19:00 à 08:59
05/09/2025	DE LA FOBIO	225 avenue du Père Léonid Chrol	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
05/09/2025	DE L'OLIVIER	RN113	82200	MALAUSE	19:00 à 08:59
05/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
05/09/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
05/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
05/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
06/09/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
06/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
06/09/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
06/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
06/09/2025	DU ROND	3 place de la Libération	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
06/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr



#3



07/09/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
07/09/2025	DE LA POSTE	12 pLace des Belges	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 18:59
07/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	09:00 à 18:59
07/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
07/09/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	09:00 à 19:29
07/09/2025	DES PROMENADES	1 avenue Jean Jaurès	82300	CAUSSADE	19:30 à 08:59
07/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	19:30 à 08:59
07/09/2025	DES REMPARTS	51 avenue de Toulouse	82600	VERDUN SUR GARONNE	09:00 à 19:29
07/09/2025	DU ROND	3 place de la Libération	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
07/09/2025	DU ROND	3 place de la Libération	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
07/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	09:00 à 18:59
07/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
08/09/2025	CENTRALE	30 rue de la Révolution	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
08/09/2025	D'A COTE	80 chemin de Jouanal	82160	CAYLUS	19:00 à 08:59
08/09/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	09:00 à 11:59
08/09/2025	DE MONTAIGU	34 rue Albert Caillau	82150	MONTAIGU DE QUERCY	19:00 à 08:59
08/09/2025	DE MONTPEZAT	22 boulevard des Fossés	82270	MONTPEZAT DE QUERCY	19:30 à 08:59
08/09/2025	DE SAINT NAUPHARY	880 route d'Albi	82370	ST NAUPHARY	19:30 à 08:59
08/09/2025	LAMASSIAUDE	47 rue Louis Pernon	82130	LAFRANCAISE	19:00 à 08:59
08/09/2025	LIGNIERES	89 rue Léon Cladel	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
08/09/2025	PHARMACIE CENTOMO-CAZES	193 bis Grand Rue	82170	CANALS	19:30 à 08:59
09/09/2025	CAUSSANEL	2050 avenue de Fonneuve	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
09/09/2025	DE BRESSOLS	13 route de Montauban	82710	BRESSOLS	19:30 à 08:59
09/09/2025	DE LA BASCULE	Lieu Dit Les Sigalères	82600	AUCAMVILLE	19:30 à 08:59
09/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
09/09/2025	DE MONTPEZAT	22 boulevard des Fossés	82270	MONTPEZAT DE QUERCY	19:30 à 08:59
09/09/2025	DE VAREN	506 rue Principale	82330	VAREN	19:00 à 08:59
09/09/2025	MONTET	30 allées du 4 Septembre	82400	VALENCE	19:00 à 08:59
10/09/2025	DE CLAIRFONT	21 rue Baptiste Marcet	82100	CASTELSARRASIN	19:00 à 08:59
10/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
10/09/2025	DE MONTPEZAT	22 boulevard des Fossés	82270	MONTPEZAT DE QUERCY	19:30 à 08:59
10/09/2025	DE SAINT ANTONIN NOBLE VAL	21 PLACE DES TILLEULS	82140	ST ANTONIN NOBLE VAL	19:00 à 08:59
10/09/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59
10/09/2025	QUIOT	64 avenue Charles de Gaulle	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
11/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
11/09/2025	DE LAVIT	20 boulevard Jean Sabathe	82120	LAVIT	19:30 à 08:59
11/09/2025	DE MONTPEZAT	22 boulevard des Fossés	82270	MONTPEZAT DE QUERCY	19:30 à 08:59
11/09/2025	DE PARISOT	Village	82160	PARISOT	19:00 à 08:59
11/09/2025	DES DEUX RIVES	15 rue de la Libération	82360	LAMAGISTERE	19:00 à 08:59
11/09/2025	DU COURS FOUCAULT	11 rue du 1er Bataillon Choc	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
12/09/2025	CHAUMERLIAC SAPHARY	496 route de Montauban	82290	MONTBETON	19:30 à 08:59
12/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
12/09/2025	DE MONPLAISIR	991 rue Edouard Forestie	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
12/09/2025	DES DEUX RIVES	15 rue de la Libération	82360	LAMAGISTERE	19:00 à 08:59
12/09/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59



12/09/2025	DU STADE	6 avenue Carnot	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
13/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
13/09/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59
13/09/2025	DU STADE	6 avenue Carnot	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
13/09/2025	QUIOT	64 avenue Charles de Gaulle	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
13/09/2025	RIVIERE	9 rue de la République	82340	DUNES	19:00 à 08:59
13/09/2025	THEOPOLITAINE	Le Bourg	82290	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	19:00 à 08:59
14/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	19:00 à 08:59
14/09/2025	DE LAUZERTE	Lieu dit Auléry	82110	LAUZERTE	09:00 à 18:59
14/09/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	19:30 à 08:59
14/09/2025	DU MAS	1 avenue Guillaume Auge	82600	MAS GRENIER	09:00 à 19:29
14/09/2025	DU STADE	6 avenue Carnot	82800	NEGREPELISSE	09:00 à 19:29
14/09/2025	DU STADE	6 avenue Carnot	82800	NEGREPELISSE	19:30 à 08:59
14/09/2025	QUIOT	64 avenue Charles de Gaulle	82000	MONTAUBAN	19:30 à 08:59
14/09/2025	QUIOT	64 avenue Charles de Gaulle	82000	MONTAUBAN	09:00 à 19:29
14/09/2025	RIVIERE	9 rue de la République	82340	DUNES	09:00 à 18:59
14/09/2025	RIVIERE	9 rue de la République	82340	DUNES	19:00 à 08:59
14/09/2025	THEOPOLITAINE	Le Bourg	82290	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	09:00 à 18:59
14/09/2025	THEOPOLITAINE	Le Bourg	82290	LA VILLE DIEU DU TEMPLE	19:00 à 08:59
PHARMACIES DES SECTEURS INTERDEPARTEMENTAUX					
Date	Nom Phie	Adresse	Code postal	Commune	Horaire
08/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
09/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
10/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
11/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30
12/09/2025	PALOBART	12 rue de la Mairie	82250	LAGUEPIE	19:30 à 08:30

DDT48

R76-2025-04-17-00014

demandeAPE4825038_GAEC_BOIRAL



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 17 avril 2025

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception le **16/04/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **36 ha** situés sur la/les commune(s) de **GORGES DU TARN CAUSSES**.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
GORGES DU TARN CAUSSES	36	C	Commune GORGES DU TARN CAUSSES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 16/04/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 038**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 16/08/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

Clotilde MEYRONNEINC

GAEC BOIRAL
Sauveterre
48210 GORGES DU TARN CAUSSES

PREF/DDT/SEA/2025-318 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

DDT48

R76-2025-03-14-00010

demandeAPE4825025_GAEC_DE_LA_SOGNE

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 14 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **10/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **138 ha 84 a 13 ca** situés sur la/les commune(s) de RIMEIZE, MONTS DE RANDON, GRANDRIEU, LA VILLEDIEU, LES LAUBIES, FONTANS .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
FONTANS	3,62	A	Indivision SALGUES
FONTANS	23,39	A	DECROIX DIDIER
GRANDRIEU	4,47	G	CUMINAL ADRIEN
GRANDRIEU	0,63	G	GUERIN MARIE
LES LAUBIES	3,84	F,E	DECROIX DIDIER
MONTS DE RANDON	55,72	197A,B	Commune Monts De Randon
MONTS DE RANDON	1,81	OA	O.N.F.
RIMEIZE	13,76	C	Indivision SALGUES
RIMEIZE	10,76	C	DECROIX DIDIER
VILLEDIEU	20,84	A,B	DECROIX DIDIER

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 10/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 025**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 10/07/25 .

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole


Clotilde MEYRONNEINC

GAEC DE LA SOGNE
La villedieu
48700 MONTS DE RANDON

DDT48

R76-2025-03-13-00267

demandeAPE4825028_GAEC_DE_COSTE_FARO
N



AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **26/02/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **40 ha 36** situés sur la/les commune(s) de SAINT PRIVAT DU FAU, SAINT LEGER DU MALZIEU.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT PRIVAT DU FAU	4,42	A,B	TOUZERY SERGE
SAINT PRIVAT DU FAU	1,11	A	TOUZERY SERGE ET MARIE CHRISTINE
SAINT LEGER DU MALZIEU	34,83	C	TOUZERY SERGE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26/02/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 028**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 26/06/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

Clotilde MEYRONNEINC

GAEC DE COSTE FARON
Le Pont des Estrets
48200 RIMEIZE

DDT48

R76-2025-03-14-00009

demandeAPE4825030_ROUJON_MATHIEU



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 14 mars 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **12/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **362 ha 31 a 74 ca** situés sur la/les commune(s) de HURES LA PARADE, SAINT PIERRE DES TRIPIERS, LA MALENE .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
HURES LA PARADE	349,61	E	ROUJON LAURENT SCI LE BEDOS
LA MALENE	12,54	E	ROUJON LAURENT SCI LE BEDOS
SAINT PIERRE DES TRIPIERS	0,17	A	ROUJON LAURENT SCI LE BEDOS

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 12/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 030**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 12/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-170 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04664945 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole


Clotilde MEYRONNEINC

M. Mathieu ROUJON
Le Bedos – chemin du Serre
48150 HURES LA PARADE

DDT48

R76-2025-03-20-00014

demandeAPE4825031_SCEA_PLLC

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 20 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception le **05/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **100 ha 04 a 69 ca** situés sur la/les commune(s) de **SAINT LAURENT DE MURET**.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT LAURENT DE MURET	100,05	AB	GFA MERIC DEVEZ GRANDE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 05/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 031**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 05/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

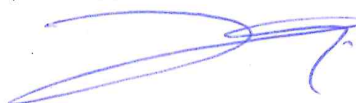
Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole
Clotilde MEYRONNEINC



SCEA PLLC
21 rue des fleurines
12510 DRUELLE BALSAC

PREF/DDT/SEA/2025-191 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

DDT48

R76-2025-03-20-00015

demandeAPE4825033_PONGY_THIERRY

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 20 mars 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **13/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **1 ha 08 a 55 ca** situés sur la/les commune(s) de **SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE**.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	0,6	B	PONGY THIERRY
SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	0,48	B	PONGY YVES

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 13/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 033**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13/07/25**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.


Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

Clotilde MEYRONNEINC



M. Thierry PONGY
Pont de Burgen
48330 SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE

DDT48

R76-2025-03-31-00029

demandeAPE4825034_GAEC_DU_LEVANT



AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 31 mars 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **27/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **8 ha 48 a 87 ca** situés sur la/les commune(s) de **JULIANGES**.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
JULIANGES	8,49	A,B	FOURNIER JEAN-LOUIS ET MONIQUE

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 034**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 27/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

**GAEC DU LEVANT
Le bouchet
15500 RAGEADE**

PREF/DDT/SEA/2025-244 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr Site internet : www.lozere.gouv.fr

DDT48

R76-2025-03-21-00014

demandeAPE4825035_GAEC_ELEVAGE_PAGES



AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 21 mars 2025

Messieurs,

J'accuse réception le **15/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **70 ha 76 a 86** situés sur la/les commune(s) de GRANDRIEU, LA PANOUSE, SAINT PAUL LE FROID .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
SAINT PAUL LE FROID	0,96	C	BRUNEL BERNARD
LA PANOUSE	4,3	A	BRUNEL BERNARD
GRANDRIEU	3,53	H,I	GOLDYN MARIE THÉRÈSE
GRANDRIEU	2,38	H	GRANIER MYRIAM
GRANDRIEU	0,71	H	DUFAYE RAYMOND
GRANDRIEU	5,73	H	commune de GRANDRIEU
GRANDRIEU	0,73	AB	CHALIER JEAN MARIE
GRANDRIEU	51,3	G,H,I,ZB, ZD	PAGES JÉRÔME
GRANDRIEU	1,15	ZD	ROCHE ALAIN

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 15/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 035**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 15/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P / La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole

Clotilde MEYRONNEINC

GAEC ÉLEVAGE PAGES
Les Medes
110 impasse des Rosiers
48600 GRANDRIEU

DDT48

R76-2025-04-03-00246

demandeAPE4825037_FERRIER_LIONEL



AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 3 avril 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **20/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **28 ha** situés sur la/les commune(s) de ALLENC .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
ALLENC	25,4	ZS,ZW,ZX	FERRIER LIONEL
ALLENC	2,6	ZX	FERRIER JACKY

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 037**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 20/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

PREF/DDT/SEA/2025-262 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère
La Chef de l'unité accompagnement de l'agriculture lozérienne

Giliane DESCHANELS

**M. Lionel FERRIER
Le Gendric
48190 ALLENC**

DDT48

R76-2025-04-15-00020

demandeAPE4825040_GAEC_DES_MYRTILLES



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 15 avril 2025

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le **01/04/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **4 ha 62 a 11 ca** situés sur la commune de PEYRE EN AUBRAC .

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
PEYRE EN AUBRAC	4,62	076D, 183A	LONGEAC ERIC

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 01/04/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 040**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 01/08/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Cheffe du Service Économie Agricole


Clotilde MEYRONNEINC

GAEC DES MYRTILLES
Froidviala – Estables
48700 MONTS DE RANDON

PREF/DDT/SEA/2025-314 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX
Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr
Site internet : www.lozere.gouv.fr

DDT48

R76-2025-03-27-00025

demandeAPE_4825017_MASSON_FRANCK



**PRÉFET
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

AGNES DELSOL

Directrice

Mende, le 27 mars 2025

Monsieur,

J'accuse réception le **27/03/25** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de **0 ha 89 a 70 ca** situés sur la/les commune(s) de **ALLENC**.

Communes	Surfaces	section	Propriétaire
ALLENC	0,9	ZX	MASSON FRANCK

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 27/03/25**
- **Numéro d'enregistrement : 48 25 017**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de **4 mois** suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du 27/07/25.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du Code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La directrice départementale des territoires de la Lozère

La Chef de l'unité accompagnement de
l'agriculture lozérienne


Giliane DESCHANELS

M. Franck MASSON
2ème fontaine haute
Lieu-dit l'Altaret
48190 ALLENC

PREF/DDT/SEA/2025-239 Affaire suivie par : Fabien ROCQ
4 avenue de la Gare 48005 Mende CEDEX Tél. : 04 66 49 45 20
Mél. : fabien.rocq@lozere.gouv.fr Site internet : www.lozere.gouv.fr